

## **Compte Rendu du Conseil d'Administration**

### **Association des Familles de Ceyrat**

**23/04/2022**

Pierre WALECKX accueille les participants, salle Saint VERNY et ouvre la séance.

#### **PRESENTS(ordre alphabétique) :**

Thierry DUCROS, André MALET , Marie-Thérèse NICOLAS, Alain ROUSSEAU, Isabelle WALECKX, Pierre WALECKX.

#### **EXCUSES avec procuration :**

Christiane BAROUKH, Philippe BOURGEON, Paulette DARJ, Nathalie FERARD, Claude GILLES, Michel GRANDJEAN, Jacques JOUSSET, Eveline LACQUIT, Brigitte ROUSSEAU, Claude VAISSIER

#### **EXCUSES sans procuration :**

Françoise BAS, Hamid BOUDRA, Martine GILLES, Françoise GRANDJEAN

#### **ABSENTS :**

Martine MANCEAU

Pierre WALECKX annonce hors ordre du jour, que suite à la consultation par mail du CA, une majorité s'est dégagée pour effectuer le don des bénéficiaires de la Bourse aux vêtements à l'UNICEF au profit des enfants d'Ukraine. Ce don sera effectué dès la semaine prochaine, en ligne.

Est ensuite abordé l'objet de la convocation de ce CA extraordinaire : l'évolution de la situation au niveau de la subvention « plan de relance » pour les Jardins Partagés.

Pour rappel, (cf tableau joint en annexe) une subvention d'état de 6660€ a été accordée dans le cadre du Plan de Relance sur un total de dépenses de 8325€. Une somme de 1998€ a été versée à titre d'avance sur ces 6660€. L'AFC devra donc faire une avance de 4662€. Les factures acquittées devront être produites au plus tard le 1/7/2022 et seront remboursées en fin d'année. Restera à la charge de l'AFC 20% des dépenses soit 1665€.

Lors de la dernière séance du CA du 29/1/2022, Hamid Boudra lors de sa présentation a indiqué que des négociations étaient en cours avec la Caisse des Ecoles et que finalement le reste à charge pour l'Association serait nul. Lors de cette même séance, le CA a pris acte du coût final nul pour l'Association et approuvé l'avance des fonds à l'unanimité.

Thierry Ducros a ensuite pris contact avec les partenaires des écoles pour qu'une convention soit mise en place entre l'Association et la Mairie (qui finance la Caisse des Écoles) et a pu mettre en évidence qu'il existait au minimum un quiproquo entre les différents partenaires : la Caisse des Ecoles a bien provisionné de l'argent mais seulement 580€ et son budget est fixé pour l'année. Aucun compte-rendu des rencontres n'a été écrit et tout s'est fait oralement. Finalement et jusqu'à preuve du contraire, il

resterait à charge pour l'Association la somme de 1050€ (cf tableau annexe). Au vu de ces problèmes, Thierry Ducros membre du Comité de Pilotage du projet a démissionné de son poste.

Thierry DUCROS nous dit également un mot de la demande de subvention de 650€ effectuée auprès de la Mairie pour l'achat de matériel pédagogique de jardinage pour les enfants.

Cette subvention a été refusée par le Conseil Municipal du mois de Mars au prétexte que l'Association était assez « riche » pour se passer de cette subvention. Après une réunion entre Thierry Ducros, Hamid Boudra et Madame Martin adjointe aux finances, explications sur la manière de fonctionner de l'Association et notamment la répartition des financements entre les différentes activités, la Mairie accepte de reconsidérer sa position : la demande sera réexaminée lors du conseil municipal de fin avril.

Pierre WALECKX conclut la discussion en demandant au Conseil d'Administration d'accepter le principe d'un débours possible de l'Association qui pourrait se situer entre 1000€ et 2000€ en l'état actuel des choses ; le projet tel qu'il se présente correspond en effet bien aux buts de l'Association notamment en matière d'éducation des jeunes générations aux problématiques écologiques au sens large.

De plus renoncer au projet coûterait de toute façon quasiment la même chose à l'Association, vu les dépenses actuellement déjà engagées (cf tableau).

L'ensemble des présents exprime son accord avec cette façon de voir les choses : l'Association prendra donc en charge au maximum 2000€ sur le projet sous réserve de pouvoir vérifier que la totalité des factures sera disponible au plus tard le 30 juin 2022.

André Malet exprime alors qu'à son sens, vu les différents problèmes rencontrés, il serait temps que les Jardins Partagés prennent leur autonomie. C'est une proposition qui était également discutée au sein du Bureau. L'ensemble des présents exprime son accord avec cette position.

Il est donc suggéré que les Jardins Partagés créent leur propre Association locale ou éventuellement se greffent à un ensemble plus large à l'échelle de l'agglomération.

Pour « laisser du temps au temps » et tenir compte des échéances et notamment celles du contrat de location des jardins signé avec la Mairie, la dénonciation de ce contrat pourrait avoir lieu deux mois avant son échéance de novembre 2023 soit à la rentrée 2023.

Le Président fait observer que ce point n'étant pas à l'ordre de jour de ce conseil, il ne pourra être définitivement tranché que lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

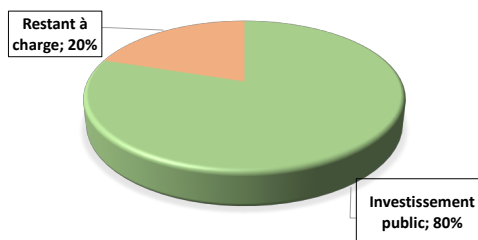
La date est donc fixée au Samedi 25 Juin 2022 à 10 Heures avec ce premier point à l'ordre du jour. Un point sur l'état des lieux final des factures liées à la subvention sera fait à ce moment.

D'autres items s'y rajouteront probablement d'ici là qui seront communiqués en temps utile.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre WALECKX lève la séance.

## Projet Réseautage des jardins

RÉPARTITION INVESTISSEMENT PROJET



Continuité du projet			Si arrêt projet	
Investissement projet	Matériel	8325,36€	Répartition revue fonction de l'évolution du coût de la cabane	
	Immatériel			
Financement public	80%	6660€	<b>Suivant critères d'éligibilité et Présentation des factures avant le 01/07/2022</b>	
	Avance 30%	1998,12€	Fait le 05/11/2021	
	Avance à la charge de l'AFC 70%	4662,17€	<b>Remboursement après présentation des factures et du compte rendu technique (après 07/2022)</b>	
Financement prestataire	20%	1665,07€	Un accord en cours avec l'école maternelle de Boisséjour qui nous remboursera la somme de 580€. Soit un reste à charge de 1085,07€	
Demande de subvention		650€	Pour matériel non éligible ou non pris en compte dans la demande (matériel jardinage enfant)	
			Rendre avance public	1998,12€
			Coût animations déjà prestées Anis Étoilé	1450€
			Prestation IADT	200€
			Prise na charge par l'école peut-être	580€
			Reste à charge AFC	Soit 1650€ ou 870€